

Zeitschrift:	Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber:	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band:	11 (1897)
Heft:	3
Artikel:	Le plus anciennes armoiries Françaises (1127-1300) [suite]
Autor:	Bouly de Lesdain, L.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-768507

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les plus anciennes armoiries Françaises

(1127-1300)

Par L. BOULY DE LESDAIN

(Suite).

III.

Mais dans quelles proportions se rencontrent, aux XII^e et XIII^e siècles, ces différentes pièces ? Ou, pour employer une formule embrassant mieux les notions qui vont suivre, quelle est, dans ses grandes lignes, la composition générale des armoiries primitives ?

Il faut encore se rapporter ici au témoignage des sceaux, car le plus ancien armorial français, celui du héraut Navarre, remonte seulement à 1396. Les recherches faites dans les plus importants recueils nous ont fourni 1897 types d'armoiries antérieures à 1301.

Les écus pleins sont au nombre de trente-huit, dont seize de vair ou vairés, et un d'hermine.

Le premier fait qui ressort de l'examen des 1859 autres est la prédominance de ce que nous appellerions volontiers les armes *simples*, c'est-à-dire les armes comprenant une seule pièce, ou plusieurs pièces de même nature, comme deux fasces, trois aigles, cinq tournelles, etc. La proportion est de plus de 71 % ; elle serait probablement plus forte encore si nous connaissions les armes *primitives* de toutes les familles, avant que des brisures, maintenues on ne sait pourquoi, ne soient venues les compliquer. Les armoiries à triple charge, comme celles des Commines (De gueules, à la *croix* de vair, à la *bordure* d'or, chargée de huit *roses* du champ)¹ ou des Joinville (D'azur, à trois *broyes* d'or l'une sur l'autre, au *chef* d'argent, chargé d'un *lion* issant de gueules) ne donnent qu'un peu plus de 1 %. Quant aux armoiries *quadruples*, on n'en peut citer qu'un seul exemple : le sceau de Simon de Vallaurigny, en 1283, porte trois *pals* sous un *chef* chargé à dextre d'un *lion passant* et à sénestre d'une *rose*.²

Les armoiries combinées (écus partis, coupés, écartelés) sont également fort rares : nous reviendrons tout-à-l'heure sur ce point.

Si maintenant on examine ces écus au point de vue de la nature des pièces qui les chargent, on remarque que 54 % sont uniquement composés de figures héraudiques, et que, de plus, 16,5 écus % renferment de ces mêmes figures en concours avec d'autres, naturelles ou artificielles. Au XIII^e siècle, en somme, près de 71 % des armoiries renferment des pièces héraudiques.

Un mot sur chacune de ces pièces.

Les partitions pures fournissent un nombre d'exemples restreint en fait (49) mais

¹ Douet d'Arq, *Sceaux des Archives*, nos 5273 et 5274.

² Id., *Ibid.*, no 3814.

relativement élevé si on le compare à la moyenne actuelle. Le parti et le coupé purs sont à l'état unique, de même que le chapé; l'émanché, presque toujours en pal, se rencontre dans douze écus, l'écartelé dans dix-huit, le gironné dans seize: celui-ci, qui est de 8, 10, 12 ou 16 pièces, se trouve parfois chargé d'un écusson en abîme. Nous n'avons pas trouvé trace des autres partitions: tranché, taillé, écartelé en sautoir, etc.

Ce que l'on appelait au XVIII^e siècle *séances* ou *séantes partitions* ne doit pas être examiné ici sous un paragraphe spécial, car on ne distingue pas toujours bien à notre époque, les fasces du fascé, les bandes du bandé, etc.

Parmi les figures héraudiques, la fasce et ses dérivés (fasces en nombre, fascé, burelé, jumelles, tierces et hamaide) distancent de beaucoup toutes les autres (341 exemples); les tierces sont rares (4), mais les jumelles et les hamaides fréquentes (17 et 10); cette singulière combinaison de trois fasces ne se rencontre pas en dehors de la Flandre et de l'Artois. La bande et le bandé viennent ensuite (194), suivis d'assez près par la croix (164), et d'un peu plus loin par le chef (132). Un troisième groupe, si on peut ainsi parler, comprendrait le chevron et le chevronné (83), la bordure (67), le sautoir (67), l'écusson (59), le canton (50) et le pal, palé, vergeté (40). L'orle et le trescheur enfin tiennent le dernier rang, chacun avec cinq exemples.

La bordure, le canton, le chef, l'orle, le sautoir et le trescheur ne figurent jamais dans l'écu que par unité; les autres pièces peuvent se trouver en nombre.

La croix et l'écusson se rencontrent le plus souvent à l'état unique (150 contre 14, et 50 contre 9); l'écart est beaucoup moins grand entre la et les bandes ou le bandé (117 contre 79); il y a égalité sensible pour la fasce (150 contre 157); le chevron et surtout le pal sont plus fréquemment en nombre (31 contre 53, et 3 contre 31).

A un autre point de vue, les mêmes meubles peuvent être examinés suivant qu'ils sont seuls de leur espèce, abstraction faite de toute question de nombre (une fasce, trois croisettes, six écussons, un burelé, etc.), ou en concours avec d'autres pièces.

Une fois sur sept à peine, le canton se trouve seul; la proportion descend à deux sur trois pour la bordure, le chef, le ou les pals; il y a presque égalité pour la fasce, la bande et le sautoir; l'écusson, le chevron et la croix se rencontrent plus souvent seuls qu'accompagnés.

Cet accompagnement — nous prenons ici le mot dans un sens très large — peut se produire de cinq manières:

- pièce sur champ burelé, échiqueté, fretté, losangé, etc.;
- pièce accompagnée d'une autre: chef et pal, croix et bordure, etc.;
- pièce accompagnée de petites pièces;
- pièce chargée de petites pièces;
- pièce accompagnée et chargée de petites pièces.

On compte une centaine d'exemples environ de la première manière; une quarantaine seulement de la deuxième, près de deux cents de la troisième, cinquante de la quatrième et cinq seulement de la dernière¹. Il existe encore une trentaine d'écus où un lion rampant, passant ou issant se rencontre avec un de nos meubles.

Les contours modifiés, ondé, engrêlé, denché, vivré, bretessé, ne donnent pour la

¹ Le plus ancien est fourni par le sceau de Guillaume de Trouville, en 1227; il porte un écu à la fasce chargée de quatre coquilles et accompagnée de six merlettes en orle. — Demay, *Sceaux de la Normandie*, n° 567.

fasce, le pal, la bande et la bordure, qu'une proportion minime : 4,5 %. Pour la croix, qui peut être ancrée, cléchée, vidée et pommetée, denchée, engrélée, enhendée, fleuronnée, pattée, perronnée, la proportion monte à 38 %; de toutes ces variations, l'ancré, le denché et l'engrélée tiennent la tête.

Parmi les pièces que le XVIII^e siècle regardait, on ne sait trop pourquoi, comme étant *du second ordre*, les unes garnissent l'écu tout entier, les autres occupent une place plus restreinte. A la première catégorie appartiennent quarante-cinq échiquetés dont neuf en concours avec un chef et huit avec d'autres pièces; quarante frettés, les trois quarts seuls, et parmi les autres sept sur onze accompagnés d'un canton; trente-deux losangés dont sept combinés avec un canton, un chef ou une fasce. Les points équipollés et le fuselé ne sont représentés chacun que par un seul exemple.

La seconde catégorie comprend les besants ou tourteaux, les billettes, les losanges, les fusées et les macles. Les trois premiers se rencontrent souvent : nous avons relevé quarante-sept besants, trente-neuf billettes et trente-six losanges. Lorsque les premiers occupent exclusivement l'écu, ce qui arrive vingt-cinq fois, ils sont le plus souvent (19) au nombre de trois ; la pièce avec laquelle ils se rencontrent de préférence est le chef (7). Les billettes sont rarement seules dans l'écu (4); on les rencontre le plus souvent (28) disposées en semis sur lequel broche un lion (17), une bande (5), etc. Les losanges sont ordinairement au nombre de dix (10) ou de trois (5), souvent aussi rangés en bande; neuf fois seulement ils partagent la place avec d'autres meubles. Quant aux fusées, il vaudrait peut-être mieux les rapprocher des grandes pièces à contours modifiés, car, dans les dix-neuf écus où elles figurent, elles se groupent toujours en fasce (10) ou en bande (9). Il suffira de mentionner les macles, dont nous n'avons trouvé que neuf exemples.

Les pièces naturelles occupent seules 472 écus, soit environ 25 %; elles se rencontrent dans 290 autres combinées soit avec des pièces héraudiques (277), soit avec des pièces artificielles (7), soit avec des pièces chimériques (2), soit enfin avec deux de ces catégories réunies (3). Aux XII^e et XIII^e siècles, 40 % des écus renferment donc des meubles de cette nature.

Le corps humain tient, dans cette série, une fort petite place. Il faut signaler toutefois une pièce destinée à devenir très rare, le dextrochère, qui fournit le nombre relativement considérable de dix exemples. Quatre mains, un moine et un cœur complètent la part faite à notre humanité.

Parmi les quadrupèdes, le lion occupe naturellement la première place : 277 écus nous en offrent l'image, le plus souvent (220 fois), comme aujourd'hui encore, il est rampant; quand il est passant, et il ne se distingue pas encore bien du léopard, il charge quarante écus; naissant dans l'écu ou issant d'un chef, on ne le rencontre que neuf fois; nous connaissons un seul exemple de têtes de lion. Les lions passants sont souvent au nombre de deux (12); il n'est pas rare de voir trois lions rampants (23).

Après le lion vient le chien : six braques et trois lévriers forment la meute héraudique de notre époque. Il ne reste alors à mentionner que quatre sangliers, trois loups, un agneau, un âne, un bétail, un cerf, un rat, un renard et une vache.

On serait tenté de croire que l'aigle doit tenir le premier rang parmi les oiseaux du blason; elle se laisse pourtant distancer d'assez loin par la merlette, cette singulière

création héraldique. On ne compte en effet pas moins de quatre-vingt exemples de cette pièce. Neuf fois seulement les merlettes se trouvent occuper seules tout l'écu; la plupart du temps, elles accompagnent soit une ou plusieurs fasces (26) soit une bande (6), cantonnent un sautoir (8), se disposent en orle dans les cantons d'une croix (7), etc. Rapprochons des merlettes les canettes, que nous n'avons jamais rencontrées sans accompagnement, et qui, dix fois sur quatorze exemples, se combinent avec une fasce.

L'aigle figure dans cinquante-trois écus; cinq fois seulement elle offre la double tête. A une seule exception près, l'aigle unique est toujours seule dans l'écu; il en est généralement (8 contre 3) de même de trois aigles; le contraire se produit pour quatre ou cinq.

Un coq, un corbeau, une pie et douze petits oiseaux indéterminés, ces derniers, presque toujours (9) en concours, complètent la volière héraldique. Il faut y rattacher trois exemples de vols et un seul de plumes isolées.

Onze écus chargés de deux bars adossés, trois chargés d'un dauphin, deux autres de poissons indéterminés, et un de tanches, représentent le contingent assez faible fourni par les habitants de l'onde. Les coquilles toutefois chargent encore quarante-sept écus; à huit exceptions près, elles sont toujours en concours avec d'autres pièces.

Le règne végétal se présente, au premier abord, avec un nombre assez respectable d'exemples; mais si l'on retranche du total les fleurs de lys, les roses, les quintefeuilles et l'unique tiercefeuille, qui sont toutes, à proprement parler, de pures figures d'ornement, le chiffre des véritables végétaux tombe à vingt-quatre. La fleur de lys unique (7), par trois (14), six (3), sept (1) ou semis (6) règne sans partage dans 31 écus; dans 23 autres elle se combine avec diverses pièces. L'influence des armes de France ne semble donc pas avoir été bien grande, puisque, sur 1897 écus, 54 seulement portent des fleurs de lys; notons que, dans le nombre, quatre sont au pied nourri. Les roses se rencontrent dans dix-huit écus, généralement par trois (7) ou en concours (8); la quintefeuille est portée par quarante-cinq familles; lorsqu'elle forme seule les armoiries, elle se présente unique (11), ou par trois (9) ou par six (5).

Les autres végétaux comprennent six gerbes, trois arbres, deux créquiers, deux branches, un chicot, une fougère, un rosier, une marguerite, une feuille, un trèfle, et les curieux noyaux des Navailles.

Les astres sont représentés par trente-quatre croissants et trente-huit étoiles. Treize familles chargent leur écu d'un croissant unique; les autres en portent le nombre à trois (5) ou le combinent avec diverses autres pièces: merlettes (5) ou billettes (3) en orle, etc. Quant aux étoiles, elles se trouvent moins souvent (9) seules dans l'écu: le nombre en est alors généralement de trois (7).

Les figures chimériques n'occupent qu'une bien faible place: six exemples seulement en sont fournis par les sceaux. On a vu plus haut les armes des Montdragon, des Rostaing et des Leval; il ne reste à citer, dans cette catégorie, que les sceaux de Louis Callevay, capitaine d'arbalétriers, en 1280: un griffon rampant¹; de Jacques Luce, bourgeois de Paris, en 1299: trois dragons²; et de Drogon de Montausier, en 1300: un dragon ailé³.

¹ Demay, *Sceaux Clairambault*, no 1760.

² Id., *Ibid.*, no 5413.

³ Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, no 2871.

On trouve les figures artificielles dans cent-dix écus, soit un peu plus de 5 %; soixante-dix-huit fois seulement elles se rencontrent seules.

L'architecture se présente avec dix exemples de tours, sept de châteaux, un de porte et un de mur. L'équipement militaire fournit neuf haches ou doloires, sept mallettes, quatre épées, trois cornets, une arbalète, un gonfanon, un heaume. Le costume et le mobilier civil donnent neuf maillets, six flacons, buires, etc., cinq clefs, quatre rateaux, quatre fermaux, deux chaperons, une broye, une cloche, un clou, un fer à cheval, un pilon, une roue, un seau et un tau. Une place spéciale doit être faite à l'annelet, qui fournit vingt exemples dont moitié remplissent l'écu sans partage. Il ne reste plus à mentionner que l'anille, encore peu distincte de la croix ancrée¹, et qui charge sept écus.

La prédominance à cette époque des armoiries *simples*, prédominance signalée déjà plus haut, est rendue plus sensible encore par la comparaison des écus chargés d'une ou de plusieurs pièces. Si, pour les trois dernières catégories de figures, on classe les armoiries suivant le nombre de meubles qu'elles renferment, on obtient le résultat suivant :²

Une seule pièce	277	exemples.
Deux pièces	27	»
Trois »	164	»
Quatre »	1	»
Cinq »	11	»
Six »	14	»
Sept »	2	»
Huit »	1	»
Dix » et plus . . .	19	»

Cela tient sans aucun doute à ce que, les armoiries étant signes de reconnaissance, il importait avant tout d'obtenir un ensemble aussi visible et aussi net que possible. Notons ici que pour mieux atteindre ce but, on donnait généralement aux petites pièces (besants, fleurs de lys, merlettes, etc.) des dimensions plus importantes que de nos jours, tandis qu'on restreignait la largeur des grosses pièces héraudiques (bande, croix, fasce, etc.)

IV.

L'étude des émaux est plus simple que celle des meubles, mais les exemples sont ici beaucoup plus rares. Les sceaux ne fournissent naturellement aucun renseignement sur ce point, et, pour bien des familles éteintes de bonne heure, ils constituent l'unique source d'informations. Aussi le nombre de nos types, qui était tout-à-l'heure de 1897, tombe-t-il maintenant à 466. Encore s'il est très probable que les émaux indiqués par les armoriaux des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles étaient bien ceux qui figuraient dans les armoiries originaires, il n'y a pas ici de certitude absolue.

¹ A la fin du XIV^e siècle, l'*Armorial de Navarre* blasonne encore « fer de molin » là où les sceaux nous montrent de véritables croix ancrées (Nos 117, 182, 262, 263, 264, etc.).

² Nos recherches ont ici porté sur les pièces suivantes : agneau, aigle, anille, annelet, arbre, bar, besant, cerf, chaperon, château, chicot, chien, clef, cloche, cœur, coquille, corbeau, cornet, créquier, croissant, cruche, dauphin, dextrochère, doloire, dragon, étoile, feuille, flaçon, fleur de lys, gerbe, gonfanon, griffon, hache, léopard, lévrier, lion, loup, maillet, main, merlette, molette, mur, oiseau, pilon, poisson, porte, quintefeuille, rais, rat, rateau, rave, renard, rose, rosier, roue, sanglier.

L'or, l'argent, le gueules, l'azur et le sable se rencontrent dans les plus anciennes armoiries. En 1177, Rasse de Gavre porte d'or, au double trescheur fleuronné contre fleuronné de sinople, mais pour rencontrer ce dernier émail comme couleur de champ, il faut attendre encore près de vingt-cinq ans; une charte non datée, dont la rédaction peut être fixée aux environs de 1200, est munie d'un sceau portant l'écu des châtelains de Douai: de sinople, au chef d'hermine¹. Nous n'avons trouvé aucune trace du pourpre, que les armoriaux anglais mentionnent cependant à la fin du XIII^e siècle².

Le vairé d'or et d'azur apparaît avant 1177, le vair proprement dit en 1190, le vairé d'or et de gueules en 1293³. Le plus ancien écu d'hermine que nous connaissons est celui de Nicolas, seigneur de Dour, en 1209⁴.

Mentionnons enfin le « paillé », étoffe d'origine orientale tissée de soie verte et d'or, dont l'emploi héréditaire semble particulier à la Normandie. Raoul Tesson, en 1205, porte fascé de paillé et d'hermine⁵. Les Clères s'armaient également d'argent, à la fasce de paillé, mais l'étoffe était tissée d'azur et d'or: on possède un sceau de Jean de Clères, en 1284⁶.

Si maintenant, se plaçant au même point de vue que tout-à-l'heure, on classe ces écus suivant le nombre d'émaux qui entrent dans la composition de chacun d'eux, on reconnaît une fois encore la grande prédominance des armoiries simples. De nos 466 écus, 405 sont formés de deux émaux, et 53 de trois; six comportent un seul émail⁷, et deux seulement quatre émaux. Ces deux écus sont ceux des Joinville, déjà blasonné, et des Clacy, qui s'armaient primitivement de gueules, au pal échiqueté d'argent et d'azur, au chef d'or⁸.

Au point de vue de leur importance, les émaux se rangent dans l'ordre suivant:

Gueules	288	exemples.
Or.	259	»
Argent	186	»
Azur	117	»
Sable.	57	»
Hermine	22	»
Vair	19	»
Sinople	13	»

Les combinaisons les plus usitées sont:

Or et gueules	121	exemples.
Argent et gueules	92	»
Or et azur	59	»
Or et sable.	29	»
Argent et azur	25	»

¹ Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 2037.

² Hulme, *The history, principles and practice of Heraldry*, p. 43.

³ Sceau de Liébaut de Bauffremont, décrit plus loin.

⁴ Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 799.

⁵ Douet d'Arcq, *Op. cit.*, n° 3679.

⁶ Demay, *Sceaux de la Normandie*, n° 181.

⁷ Nous avons signalé tout-à-l'heure trente-huit écus pleins, mais nous ne mentionnons ici que ceux dont nous avons pu déterminer les émaux. — Les écus de vair ou vairés sont comptés pour un seul émail.

⁸ Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 327. — Le nombre des pals augmentera plus tard.

Argent et sable	26	exemples.
Gueules et hermine	19	»
Gueules et vair	13	»
Or, gueules et azur	13	»
Argent, gueules et azur . . .	13	»
Or, argent et gueules . . .	11	»

La règle qui défend de mettre métal sur métal ou couleur sur couleur était-elle rigoureusement observée dès cette époque ? On ne saurait l'affirmer puisque, nous le répétons, les plus anciens renseignements authentiques sur les émaux remontent seulement à la fin du XIV^e siècle. On peut dire seulement que pas une infraction à cette règle ne se relève, dans les émaux indiqués par des sources postérieures, pour les armoiries dont le trait est fourni par des sceaux du XIII^e siècle.

La combinaison « de l'un à l'autre », qui fournit de si jolis effets décoratifs, ne figure encore, à notre connaissance, que dans les armes d'une seule famille. Le sceau d'Hugues d'Auzon, en 1274 et 1276, offre un écu que l'on blasonnera plus tard : écartelé d'or et d'azur, à quatre fleurs de lys de l'un à l'autre¹. Il paraît certain que les fleurs de lys, conservées depuis par cette famille, n'étaient à l'origine qu'une brisure.

Les sceaux de Jean et de deux Renaud de Crèvecœur, en 1224, 1245 et 1280, sont chargés d'un écu fascé de six pièces à l'orle de douze fleurs de lys²; nous n'avons pu en découvrir les émaux, mais la disposition des fleurs de lys porte à croire qu'elles doivent être également « de l'un à l'autre ».

V.

Nous avons parlé plus haut des pièces (fasces, bordure, rais, etc.) qui ornaient parfois l'écu avant l'apparition des armoiries proprement dites. Ces ornements n'ont pas immédiatement disparu; on les rencontre parfois, à la fin du XII^e et même au commencement du XIII^e siècle, combinées avec de véritables armoiries.

L'umbo se retrouve sur les écus de Galeran II de Meulan (avant 1150), de Sohier de Gand (1164), de Philippe d'Alsace (1167), de Robert V de Béthune (1171), d'Eudes de Ham (1177), etc. Deux fasces, qui semblent bien être une sorte d'armature de renfort, brochent sur les écus d'Hugues d'Auxy (échiqueté d'or et de gueules) en 1197³ et de Guillaume de Béthune (coticé d'azur et d'or) en 1202⁴.

Une bordure qui disparaîtra plus tard entoure les écus de Gérard de St-Aubert en 1194⁵ et de Clérembaud, seigneur de Vendeuil, en 1225⁶. Rappelons ici que la bordure manque, au contraire, sur les sceaux déjà mentionnés⁷ de Conon de Soissons (1178-1180) et d'Aubry de Dammartin (1185). On en pourrait conclure que, dans l'héraldique primitive, cette pièce n'avait pas encore grande importance⁸.

¹ Demay, *Sceaux Clairambault*, no 501. Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, no 1156.

² Id., *Sceaux de la Picardie*, nos 276, 279 et 280. — Le deuxième est brisé d'un lambel de quatre pendants.

³ Id., *Sceaux de l'Artois*, no 123.

⁴ Id., *Ibid.*, no 80.

⁵ Id., *Sceaux de la Flandre*, no 1556.

⁶ Id., *Sceaux de la Picardie*, no 661. — L'écu est d'azur, au lion naissant d'or.

⁷ Pp. 5 et 6.

⁸ La bordure manque également à l'écu d'Eléonore, veuve de Robert III, comte de Dreux, en 1234 (Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, no 729) et une bordure a été ajoutée sans motif à l'écu de Marguerite, troisième femme de Robert II, comte d'Artois, en 1299 (Demay, *Sceaux de l'Artois*, no 26).

Sur l'écu de Raymond Bérenger le Vieux, marquis de Provence, que nous avons également cité tout à l'heure, broche une sorte de mince filet en sautoir et en fasce, proche parent du rais; la même pièce se retrouve sur les sceaux de Raymond Bérenger III en 1166, de Raymond Bérenger IV en 1178 et de Sanche I, en 1180¹. Au commencement du XIII^e siècle, le sceau d'Alain de St-Pierre porte un écu de gueules au sautoir de vair, et, par dessus, une sorte de croix florencée qui est évidemment un souvenir de ferrure primitive². Un rais bien distinct charge, en 1246, l'écu burelé d'argent et d'azur de Gui de Lusignan³. A la fin du XIV^e siècle, les sires de Luzarches couvraient encore d'un rais d'or leur lion de gueules en champ d'argent⁴.

Le rais a du reste formé seul quelques armoiries, parmi lesquelles on peut citer celles des Ray en Franche-Comté (De gueules, au rais d'or)⁵ et des Bourlon en Cambrésis (De sinople, au rais d'or)⁶. On le relève sur les sceaux de Guillaume de Favergny en 1252⁷, de Gui le Bas en 1281⁸, de Jean de Chastenay en 1346⁹, etc. Les chaînes de Navarre semblent bien n'être qu'un rais modifié¹⁰.

L'étoile à seize rais des Blacas (de gueules, en champ d'argent) et des Baux (d'argent, en champ de gueules)¹¹ dérive encore directement des grands soleils que l'on rencontre au milieu du XII^e siècle.

VI.

Dès le XV^e siècle, on rencontre un grand nombre d'écus où se trouvent réunies, au moyen de partitions plus ou moins compliquées, les armoiries de plusieurs familles. A l'époque qui nous occupe, ces combinaisons sont encore très rares. Lorsque, par mariage, héritage, ou de toute autre façon, un chevalier fait l'acquisition d'un fief, il en prend généralement les armes, et abandonne celles de sa propre famille; ces dernières toutefois sont d'ordinaire maintenues au contre-sceau. Les deux écus, de cette sorte, demeurent absolument séparés¹². On voit parfois encore un seigneur garder sur l'écu les armes de son principal domaine, et couvrir son cheval d'une housse aux armes d'une seigneurie moins importante. Nous ne connaissons toutefois que deux exemples de cette singulière combinaison; ils nous sont fournis par les sceaux de Robert III, comte de Dreux (échiqueté d'or et d'azur, à la bordure de gueules) et seigneur de St-Valery (un

¹ Blancard, *Sceaux des Bouches-du-Rhône*, pp. 6 et 7; pl. II, nos 2, 3 et 4.

² Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, no 3512.

³ Id., *Ibid.*, no 837.

⁴ Sceau de Philippe de Luzarches en 1383 (Demay, *Sceaux Clairambault*, no 5442. Navarre, *Armorial*, no 84). — Le rais ne figure pas sur les sceaux de Barthélémy, seigneur de Luzarches, en 1266, et de Jean de Luzarches, en 1288 (Douet d'Arcq, *Op. cit.*, nos 2634 et 2635). Il n'en est plus question dans l'*Armorial de Berry* (no 166).

⁵ Douet d'Arcq, *Op. cit.*, no 3370. Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 7600 à 7602; *Sceaux de l'Artois*, nos 576 à 581. Navarre, *Armorial*, no 799.

⁶ Demay, *Sceaux de la Flandre*, no 3654.

⁷ Id., *Sceaux de l'Artois*, no 301.

⁸ Douet d'Arcq, *Op. cit.*, no 1316.

⁹ Demay, *Sceaux Clairambault*, no 2273.

¹⁰ G. Seyler, *Geschichte der Heraldik*, p. 88.

¹¹ Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, no 1329. Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 722 à 727. La Plagne Barris, *Sceaux gascons*, no 258. Navarre. *Armorial*, nos 598, 607, 608, 637, 689 à 691. Berry, *Armorial* nos 1067 et 1932.

¹² A. de Barthélémy, *Essai sur l'origine des armoiries féodales*, pp. 21 et suivantes.

lion brisé d'un bâton), en 1225¹, et d'Hugues III, comte de Rethel et seigneur de (deux bars adossés), en 1229².

Il ne faudrait pas croire toutefois que les armoiries combinées eussent été inconnues pendant toute la période qui nous occupe. On rencontre dès la fin du XII^e siècle, un certain nombre d'écus *partis* dont voici la liste.

1193. — Jean, châtelain de Noyon : parti, d'argent à la fasce de gueules (Noyon), et palé au chef chargé d'une vivre³.

1204. — Guillaume de Hainaut : parti, semé de fleurs de lys, et bandé⁴.

1210. — Robert de Montigny : parti d'un losangé et de quatre coquilles en pal⁵.

1211. — Guillaume de Garlande : parti, semé de fleurs de lys et d'or à deux fasces de gueules (Garlande)⁶.

1213. — Gilles, seigneur de Chin et de Busigny : parti de trois barres à la bordure, et d'un fascé de vair et de gueules (Chin)⁷.

1218. — H. de Hamelincourt : parti, d'azur, fretté d'or, les claire-voies semées de fleurs de lys de (Hamelincourt), et de quatre bandes alesées⁸.

1225. — Bertrand de Gourdon : parti, d'azur, à trois étoiles d'or en pal, et coticé d'or et de gueules⁹.

1229. — Michel de Harnes : parti, d'or, à l'écusson en abîme de gueules, au lambel de (Harnes) et semé de fleurs de lys¹⁰.

1245. — Arsieu de Montesquiou : parti, de gueules plein et d'or, à deux tourteaux de gueules, l'un sur l'autre (Montesquiou)¹¹.

1248. — Garin de Guiry : parti, d'argent, à une quintefeuille et demie (pour trois) de sable (Guiry), et fuselé¹².

1252. — Guillaume de Favergny ; parti d'un rais d'escarboucle et d'une fasce¹³.

1253. — Jean des Barres, sire d'Oissery : parti, losangé d'or et de gueules (des Barres), et de au lion de¹⁴.

1264. — Hugues Rostaing : parti d'une chimère et de neuf besants, 2, 2, 2, 2 et 1.

1267. — Thibaud II, comte de Champagne et roi de Navarre : parti des demi-chaînes de Navarre et de la bande de Champagne¹⁵.

1268. — Arnoul, comte de Guines et châtelain de Bourbourg : parti, vairé d'or et d'azur (Guines), et d'azur, à trois tierces d'or (Bourbourg)¹⁶.

¹ Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 728.

² Id., *Ibid.*, n° 582.

³ Id., *Ibid.*, n° 5315.

⁴ Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 144. — Nous verrions volontiers dans ce bandé la moitié du chevronné d'or et de sable, des comtes de Hainaut.

⁵ Id., *Ibid.*, n° 1356.

⁶ Douet d'Arcq, *Op. cit.*, n° 2265.

⁷ Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 708.

⁸ Id., *Ibid.*, n° 1006.

⁹ Douet d'Arcq, *Op. cit.*, n° 2293.

¹⁰ Id., *Ibid.*, n° 2376.

¹¹ La Plagne Barris, *Sceaux gascons*, n° 499.

¹² Douet d'Arcq, *Op. cit.*, n° 499.

¹³ Demay, *Sceaux de l'Artois*, n° 301.

¹⁴ Douet d'Arcq, *Op. cit.*, n° 1305.

¹⁵ La Plagne Barris, *Op. cit.*, n° 106. — Il est à noter que, sur un sceau de 1259, Thibaud s'arme uniquement de Navarre ; le contre-sceau porte toutefois l'écu de Champagne.

¹⁶ Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 5493.

1270. — Guiot de Forez : parti, de gueules au dauphin d'or (Forez) et de au lion de¹.

1293. — Liébaut, sire de Bauffremont : parti, vairé d'or et de gueules (Bauffremont), et de à trois quintefeuilles de² — Sans du Mirail, bourgeois de la Réole : parti de trois besants ou tourteaux et d'un fascé de huit pièces³.

1299. — Bertrand-Jourdain de l'Isle : parti, de gueules, à la demi-croix cléchée, vidée et pommetée d'or (l'Isle), et de au lion de⁴

Les fleurs de lys de Guillaume de Hainaut, Guillaume de Garlande et Michel de Harnes sont très probablement un hommage rendu au roi de France, si elles ne sont pas une concession formelle de sa part. Les écus de Thibaud de Champagne et d'Arnoul de Guines réunissent les armes des domaines de leurs propriétaires. L'origine du parti nous est inconnue dans les autres cas. Notons ici que ce parti s'est maintenu d'une manière définitive dans les armes des Gourdon et d'une branche des Montesquiou.

Les écus coupés sont beaucoup plus rares; nous n'en pourrions citer que trois :

1205. — Barthélemy de Roye : coupé d'un fretté et d'un échiqueté⁵.

1224. — Hugues d'Athis : coupé d'un losangé et d'un plein⁶.

1266. — Pierre le Queux : coupé d'un lion issant et de trois fleurs de lys⁷.

Nous ne saurions dire si ce sont là des armes primitives, ou si le coupé a été produit par la réunion de deux écus; la première hypothèse nous semble toutefois préférable.

Quant à l'écartelé, nous en avons rencontré au XIII^e siècle, un seul exemple : Roger-Bernard III, comte de Foix, portait, en 1281, écartelé de Foix (d'or, à quatre pals de gueules) et de Béarn (d'or, à deux vaches passantes de gueules, colletées, clarinées et accornées d'azur⁸).

¹ Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, no 678.

² Demay, *Sceaux de la Flandre*, no 525. — Une autre empreinte, de 1302, a été cataloguée par le même dans ses *Sceaux Clairambault*, no 768.

³ La Plagne Barris, *Sceaux gascons*, no 729.

⁴ Id., *Ibid.*, no 214.

⁵ Douet d'Arcq, *Op. cit.*, no 234.

⁶ Id., *Ibid.*, no 280.

⁷ Id., *Ibid.*, no 3341.

⁸ Id., *Ibid.*, no 198.

Aus dem Stammbuch eines alten Zürchers.

Von HANS SCHULTHESS.

Die hübsche Sitte, ein Stammbuch zu führen, schon im 16. Jahrhundert bekannt, hat sich hauptsächlich im 17., noch mehr im 18. Jahrhundert einer allgemeinen Beliebtheit erfreut. Gelehrte und Edelleute, Offiziere und Handelsherren pflegten auf ihren Reisen ein jeder sein Stammbuch mit sich zu führen, um ihren Freunden und Kameraden, Professoren und Commilitonen Gelegenheit zu geben, sich ein Andenken darin zu sichern. Namen und Stand folgte gewöhnlich ein Denkspruch und nicht selten bildeten das Familienwappen oder kleine Miniaturen eine künstlerische Beigabe. — Auch heute